ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 4 fr. 25 8 fr. 15 fr. 16 fr.

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... RÉCLAMES (- d° -) 3° page.....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Un appel des Socialistes aux "travailleurs français ». L'Internationale d'abord, on verra ensuite pour la France! Va-t-on laisser le champ libre aux démolisseurs? -M. Millerand affirme que notre

exportation s'améliore. Le parti socialiste adresse un appel

patience a des limites. - Notre

aux travailleurs français ». Est-ce pour leur dire que l'heure est grave; que l'inaction coupable conduit la France à l'abime? Entend-il les convaincre que celui qui se refuse à l'effort maximum pour relever la patrie en danger est un dé-serteur tout comme le soldat qui fuyait devant l'ennemi?

Est-ce pour leur faire comprendre qu'il faut en arriver aux mesures radicales: se restreindre et produire; que toutes les consommations de luxe accroissent les importations et augmentent notre malaise; que, par sui te, ne pas se priver est un crime contre la communauté?

Le parti socialiste explique-t-il que cette situation critique ne prendra fin que lorsque nous aurons réduit au minimum notre consommation intérieure afin de porter au maximum nos exportations, seules capables de triompher de la crise du change?

Le jour où nous aurons compris que dans ce programme réside notre salut, la France sera sûre de l'avenir. Hélas! ce n'est pas pour les entre-

tenir de tout cela que le parti socia-liste adresse un appel aux travail-

C'est pour plaider la cause de nos

Si paradoxal que cela paraisse, cela est. Ce n'est pas exposé crûment, il ne faut pas choquer le bon sens populaire, mais c'est tout entier dansl'appel quand même :

L'avenir du prolétariat mondial est lié à l'avenir du prolétariat alle-

mand. D'où il suit que l'œuvre urgente est de sauver l'Allemagne. Pour les autres Nations, France comprise, on verra plus tard !...

Il y a mieux encore, dans le manifeste. On a tellement le désir d'innocenter les Boches qu'on rend l'Entente responsable des convulsions qui secouent la Germanie

« De ce coup d'Etat, les gouvernements de l'Entente sont aussi responsables que le militarisme prussien lui-même, car ils ont entretenu, perpétué ce militarisme prussien pour perpetuer leur propre militarisme et pour mieux paralyser dans le monde la poussée socialiste.

Tout ce qui est mal est à l'actif de l'Entente. L'Allemagne, la douce Allemagne est incapable d'une mauvaise action.

De pareilles énormités sans cesse répandues dans les cerveaux à l'envers — et Dieu sait s'il y en a après les 5 ans de l'horrible mêlée — finissent par faire un mal énorme. Aucun rendement n'est supérieur à celui de la mauvaise semence.

Le manifeste de la Commission permanente du Parti Socialiste est donc un véritable appel à la révolution. Nos extrémistes prêchaient hier pour une « paix sans victoire ». Ils veulent maintenant l'annulation du succès. Ce qui importe pour eux, c'est de sauver l'Allemagne. Ils se refusent à jeter un regard de pitié sur les millions de victimes de la Belgique et du Nord de la France. Toute leur sympathie va aux bourreaux!

Nous pouvons donc nous attendre à d'autres mouvements; à de nouvelles grèves. Rien ne coûtera aux meneurs pour abattre la France et assurer le triomphe de l'Internatio-

« Il dépend de vous (travailleurs), lit-on dans le manifeste, que les étatsmajors alliés soient impuissants exécuter les plans qui se préparent ceux d'une répression internationale de la révolution allemande au profit de la réaction internationale. »

Cet appel révoltant provoque une belle réplique indignée de notre con-

frère du Temps: « C'est énorme et odieux, dit-il. En présence de cette révolution spartakiste, où l'on voit les troupes extrémistes allemandes encadrées et commandées par des officiers de l'ancienne armée impériale, le parti unifié français ne songe pas un instant au fait que la situation créée par les communistes et les spartakistes dans la Ruhr est de nature à compromettre les garanties obtenues par la

France et l'exécution des justes réparations qui nous sont assurées par le traité de Versailles. Peu importe que nous soyons frustrés des moyens de relever nos ruines, de poursuivre le relevement de notre industrie; ce qui lui tient à cœur, c'est le succès de la seconde révolution allemande, préface, croit-il, de la révolution uni-verselle. Que ce succès soit assuré par la ruine de la France et la misère de nos populations, le parti uni-fié n'en prend aucun souci. Etant donné la mentalité socialiste et les principes qu'on a souvent défendus dans les réunions extrémistes, il est même permis de croire que c'est de la plus grande misère qu'il attend une plus efficace affirmation de l'esprit de révolte.

On peut négliger ce que le manifeste de la commission administra-tive socialiste dit de la situation en Russie et en Orient : son point de vue est connu. Mais ce qu'il faut retenir comme un avertissement, c'est que le socialisme français entend soutenir la révolution spartakiste allemande même aux dépens de l'intérêt français le plus certain; c'est qu'il proclame que l'heure est à l'ac-tion, « à la solidarité de toutes les forces prolétariennes qui fera de la révolution, ici comme ailleurs, une triomphante réalité de demain ». Cette réalité — réalité de misère, de désordre, d'anarchie et de déchéance morale — la nation française n'en veut pas : sa volonté de vivre sera plus forte que la volonté de suicide du socialisme et elle prouvera que si la révolte est le fruit de la défaite, comme cela n'est que trop certain, la France se souvient encore que ce furent ses enfants qui ont remporté la victoire et vaincu le militarisme prussien.

Mais il est grand temps que les ses, en majorité hostiles aux idées bolchevistes, passent à l'action pour sauver le pays de la ruine qui le menace.

Tandis que nos extrémistes rêvent de chambardement et d'anarchie combien il est réconfortant de lire dans un grand journal anglais, le Morning Post, des lignes comme les suivantes:

« Toutes les villes prospères de la Grande-Bretagne devraient adopter une ville française ruinée; tous les importants villages anglais un village français, ou plutôt ce qui fut un village français. Sûrement il est du devoir de l'Angleterre de secourir ses alliés. Ce que le gouvernement ne veut pas ou ne peut pas faire, le peuple anglais peut l'accomplir. Et quand cette grande tâche sera achevée - et non pas avant — il sera temps de parler de la restauration de l'Allemagne qui a ravagé la France. »

Oui, avant de voler au secours des bourreaux, il conviendrait d'assurer le salut des victimes. M. Millerand l'a dit nettement, à

la Chambre, dans un discours énergiquement applaudi. Il a déclaré que la patience de la

France n'est pas sans limite. Mais ce n'est pas tout de bien par-

ler. Il faut que les actes suivent les paroles. La Chambre a donné au ministère l'autorité nécessaire par un vote presque unanime.

Contrairement à ses engagements, l'Allemagne, ne désarme pas ; elle ne nous livre pas le charbon que nos mines détruites ne peuvent nous fournir; elle n'a encore versé aucune indemnité; les agressions contre les missions alliées restent sans sanc-

Il est grand temps de faire une réalité de la promesse de M. Millerand :

« La France, qui en est encore à attendre le commencement des réparations les plus urgentes, pour laquelle la fourniture de charbon est une question de vie ou de mort, qui serait demain, comme elle le fut hier, la première à subir un nouvel assaut, ne saurait attendre indéfiniment les décisions qui s'imposent.

La direction des douanes vient de publier la statistique du commerce extérieur de la France pour les deux

premiers mois de 1920. Il accuse encore un accroissement de nos importations. mais il convient de remarquer que cet accroissement est représenté par des matières premières nécessaires à notre industrie. La situation, sous ce rapport, est donc meilleure qu'en 1919.

En outre nos exportations progressent considérablement. Elles atteignent le total de 2 milliards 46 millions, alors que pour les deux mois correspondants de 1919 ce to- l'île de Wiéringen, qui est assignée

Et, pour la première fois, depuis de longues années, le chiffre de l'exportation des produits fabriqués dépasse celui des importations pour les mêmes produits.

C'est là une constatation réjouissante pleine de promesses. Si la pro-gression continuait dans le même sens, la France ne tarderait pas à améliorer considérablement sa situa tion financière en améliorant le

Il suffit d'un peu de bonne volonté. Que le pays sache se restreindre et produire, le relèvement de la France sera certain et rapide.

La capacité civile des syndicats

A. C.

Comme on le sait, la Chambre a voté, sans y apporter la moindre mo-dification, le texte du projet de loi sur la capacité civile des syndicats que lui avait renvoyé le Sénat et qui devient ainsi définitivement la loi. Nous croyons utile d'indiquer les principales dispositions de cette loi.

Les syndicats professionnels jouissent de la personnalité civile. Ils ont le droit d'ester en justice et d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens meubles ou immeubles.

Ils peuvent, devant toutes les juri-dictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent. Ils peuvent, en se conformant aux

autres dispositions des lois en vigueur, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites.

Ils peuvent, en outre, affecter une le loure ressources à la créaion d'habitations à bon marché et à l'acquisition de terrains pour jardins ouvriers, éducation physique et hy-

Ils peuvent librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

Ils peuvent créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles, telles que : institutions professionnelles de prévoyance, labora-toires, champs d'expériences, œuvres d'éducation scientifique, agricole ou sociale, cours et publications intéressant la profession.

Ils peuvent subventionner des sociétés coopératives de production ou de consommation.

Ils peuvent, s'ils y sont autorisés par leurs statuts et à condition de ne pas distribuer de bénéfices, même sous forme de ristournes à leurs membres:

1° Acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres, tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession, matières premières, outils, instruments, machines, en grais, semences, plants, animaux et matières alimentaires pour le bétail;

2° Prêter leur entremise gratuite pour la vente des produits provenant exclusivement du travail personnel ou des explóitations des syndiqués.. Ils peuvent passer des contrats ou

conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises. Tout contrat ou convention, visant les conditions collectives du travail, est passé dans les conditions déterminées par la loi du 25 mars 1919. Les syndicats peuvent déposer en

remplissant les formalités prévues par l'article 2 de la loi du 23 juin 1857, modifiée par la loi du 3 mai 1890, leurs marques ou labels. Ils peuvent, dès lors, en revendiquer la propriété exclusive dans les conditions de ladite loi...

Les immeubles et objets mobiliers nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à leurs cours d'instruction professionnelle seront insais-

Il en sera de même des fonds de leurs caisses spéciales de secours mutuels et de retraites dans les limites léterminées par l'article 12 de la loi du 1er avril 1898 sur les sociétés de secours mutuels ...

La loi est applicable aux profesions libérales. Une loi spéciale fixera le statut des fonctionnaires.

INFORMATIONS

Pour enlever l'ex-kronprinz

endant trois jours, un dragueur de mines allemand l' « U.Z.-18 », a croisé dans le Zuyderzée, non loin de

tal était seulement de 702 millions | comme résidence à l'ex-kronprinz. Les journaux hollandais ayant an-noncé le fait en protestant, l'opinion publique en a été vivement surexcitée, et les autorités ont alors arrêté le capitaine et les quatre matelots, qui avaient débarqué à Muiderberg, petit port près d'Amsterdam.

Il est vraisemblable que la pré-sence du dragueur allemand dans ces parages devait cacher une tentative d'enlever le kronprinz et de le ramener en Allemagne.

Guillaume II à Doorn

L'ex-kaiser a eu une longue conférence avec le premier ministre hol-landais et le ministre des affaires étrangères. Il est arrivé à Doorn venant d'Amérongen, accompagné par les deux ministres et par son aide de

L'objet de l'entretien était le ré-cent décret royal, fixant les limites du territoire qui deviendra la résidence de l'ex-kaiser dans la province d'Utrecht.

Le roi de Suède en France

Le roi de Suède, qui, depuis plu-sieurs années, avait coutume de passer quelque temps en France, sur la Côte-d'Azur, et qui en fut empêché pendant la guerre, a l'intention de faire, cette année, un séjour de quelques semaines dans le sud de la

Le roi quittera la Suède la semaine qui suivra Pâques. Il passera par le Danemark, Londres et Paris.

Le charbon ne sera plus contrôlé en Angleterre

Le « Sunday Times » apprend que le gouvernement envisage sérieusement la supression dans un avenir raproché du contrôle du charbon. Un fonctionnaire du gouvernement aurait déclaré être informé qu'à la fin d'avril, le rationnement du charbon cesserait et qu'à la fin d'août, le contrôle serait supprimé. Le journal ajoute qu'il y a lieu de

craindre que ces mesures ne provoquent une augmentation du prix du

Pour attaquer la Pologne et la Roumanie On mande d'Amsterdam que, sui-

vant des renseignements dignes de foi venus de Berlin, les Soviets préparent contre les Polonais une offensive qui commencerait d'ici trois semaines 500.000 rouges seraient déjà concentrés.

La Roumanie serait également visée par l'offensive bolchevique. Les bolcheviks auraient aussi pour but de donner la main, par l'intermédiaire des Tchéco-Slovaques, aux communistes italiens dans le but de provoquer des troubles en Italie et d'y renverser le cabinet actuel.

La Commission d'enquête en Russie

En conformité de la décision du conseil de la Société des nations, une invitation a été adressée au gouvernement des Etats-Unis pour qu'il dé signe à la commission d'enquête en Russie un citoyen américain qui agirait comme membre de cette commission, au même titre que les autres membres, ou bien qui serait associé aux travaux de la commission, M. Elihu Root a accepté l'invita-

tion du conseil de la Société des nations de faire partie du comité consultatif qui doit préparer le projet pour la création d'un tribunal de justice.

Complots et attentats en Portugal

On annonce que le gouvernement a eu connaissance qu'une vaste organisation révolutionnaire préparait des troubles. Le gouvernement est résolu à maintenir énergiquement l'ordre.

Une bombe a été lancée contre l'hôtel du journal Las Noticias, à Porto, causant de gros dégâts. Il n'y a pas eu de victimes.

Le règlement de la dette autrichienne

Le règlement des dettes contractées entre l'Autriche et la France est maintenant autorisé par la France. Pour prouver à la France la bonne volonté de l'Autriche, le ministre des finances autrichien autorisera, sur demande de tout intéressé, de régler immédiatement les dettes, dès que les deux parties seront accordées.

Impôt sur le revenu et sur les bénéfices agricoles

Il règne en ce moment chez les agriculteurs une grande incertitude sur la façon d'opérer relativement à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Nous croyons utile de communiquer à nos lecteurs l'avis envoyé à ce sujet par la section de législation du Syndicat agricole de la région de Paris. En voici la teneur:

« Les agriculteurs, quelle que soit l'importance de leur exploitation, n'ont pas de déclaration spéciale à faire pour l'impôt cédulaire des bénéfices agrico-

tive des terres exploitées, les bénéfices agricoles réels étant impossibles à éva-

« Il est également recommandé, pour la même raison, dans l'établissement de la meme raison, dans l'établissement de la formule imprimée de la déclaration de l'impôt général sur le revenu, au cha-pitre 4, à l'alinéa quatrième (bénéfices de l'exploitation agricole), de laisser en blanc la ligne « bénéfices réels » et de n'indiquer que le bénéfice forfaitaire évalué à la moitié de la valeur locative des terres exploitées. » des terres exploitées. »

Nous devons ajouter que, d'après une circulaire officielle envoyée par l'administration aux contrôleurs des contributions directes, l'insuffisance ou le défaut de déclaration ne doivent en aucun cas donner lieu à l'application des majora-

Le groupe de défense paysanne de la Chambre et le groupe viticole ont adopté à l'unanimité un amendement de M. Ca-pus tendant à l'abrogation de la loi du 12 août 1919 relative à l'intervention du contrôleur des contributions directes et demandant le retour au régime du for-fait institué par la loi de 1917.

Le renvoi de la classe 18

Le ministre de la guerre, s'apent sur l'article 33 de la loi de recrutement du 7 août 1913, a décidé le maintien de la classe 1918. Il vient, par une circulaire du 12 mars courant (n° 3177 1-12), de notifier cette décision aux généraux commandants de corps d'armée. Voici la teneur de cette circulaire.

Ainsi qu'il a été annoncé au Parlement au cours de la discussion sur l'apel de la classe 1920, les nécessités actuelles imposent la prolongation pendant quelques semaines de la durée du service demandé à la classe 1918. La date exacte de la libération de cette classe vous sera notifiée ultérieurement. Mais d'ores et déjà, il est possible de prévoir et utile d'annoncer aux intéressés que cette libération aura lieu entre le 1er et le 15 juin c'est-à dire après six semaines de prolongation. Il faudrait des événements extérieurs graves pour qu'il en soit autrement.

Tirages financiers Communates 1892

Le numéro 11.966 sera remboursé par

100.000 fr. Le numéro 466.047 sera remboursé par 30,000 fr. Les numéros 166.668 et 320.819 seront

remboursés par 10.000 fr. Les numéros 9.719, 157.421, 191.471 el 25.268 seront remboursés par 5.000 fr. Les 30 numéros suivants seront remboursés par 1.000 fr.
6.410 19.138 54.029 74.217 82.999
87.290 126.000 148.365 187.267 204.845

223.961 225.709 238.261 269.769 273.761 274.607 281.485 289.734 301.160 345.346 355.030 382.682 400.580 402.048 406.051 421.373 439.309 450.274 470.213 490.335 Communales 1912

Le numéro 1.007.969 sera remboursé par 100.000 fr. Le numéro 1.049.343 sera remboursé par

10.000 fr. Les numéros 56.642, 336.064, 466.762 520.748, 534.625, 541.394, 608.937, 620.916, 650.752, 1.486.735 1.636.510 et 1.701.890 seront remboursés par 1.000 fr. 100 numéros gagnent 500 fr.

Foncières 1895

Le numéro 65.250 gagne 100.000 fr. Le numéro 427.371 gagne 25.000 fr. Le numéro 485.798 gagne 10.000 fr. Les numéros 50.503, 338.357 et 464.530 gagnent 5.000 fr.

Les 50 numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 fr. 118.449 199.086 71.224 435.107 95.541 436.194 134.621 54.862 119.139 145.042 118.449 134.621 54.862 119.139 148.61 346.194 134.621 54.862 119.139 148.61 347.549 13.796 409.182 386.455 217.725 38.837 1.566 340.613 212.245 478.376 38.837 1.566 340.613 212.245 478.376 146.502 451.973 405.610 183.518 316.645 304.193 96 550 393.656 257.345 105.404 20.455 212.570 238.503 101.614 358.780 492 911 306 895 311.845 3.712 obligations sont remboursées au

Nos exportations

La statistique du commerce extérieur pour les mois de janvier et février 1920

révèle une amélioration sensible de la révèle une amélioration sensible de la situation commerciale. Pour la première fois, en effet, depuis longtemps, les exportations ont progressé plus que les importations en sorte que le déficit de la balance commerciale a été, pour les deux premiers mois de 1920, inférieur de 257 millions au déficit des deux premiers mois de 1919.

Les instituteurs

C. G. T.

contre la C. G. T. Les instituteurs de Tarn-et-Garonne, par voie de referendum, viennent de se prononcer en faveur de l'adhésion à la Fédération des fonctionnai-res, mais contre l'affiliation à la

Election législative Dimanche a eu lieu le scrutin de ballottage pour les deux sièges de députés vacants en Loir-et-Cher. Ont

Liste d'union républicaine. — MM. Persil, 22.938 voix (élu); Payen, 22.679 voix (élu).

Chambre des Députés

Séance du 27 mars 1920

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique

extérieure. M. Bellet parle sur la politique suivie au sujet de la question turque. Il estime que cette politique est mau vaise, car elle n'a été faite jusqu'à présent que de ménagements et de faiblesse. Il préconise l'occupation de

la Cilicie. M. Lenail dit que l'Angleterre s'est taillée une part de lion dans la ques-tion d'Orient. Il critique l'attitude de l'émir Faïçal qui ne serait qu'un aventurier. Il faut maintenir l'action française dans le Levant.

M. Briand demande également que la France garde sa place dans le Levant. Nous devons aller en Mésopotamie, à cause des pétroles et en Cilicie à cause des cotons. M. Barrès demande une politique rhénane. Il ne s'agit pas encore de

faire acclamer la France par les populations rhénanes, mais de leur permettre de se détacher de la Prusse. M. Rollin conseille de traiter avec la Russie, mais à la condition que les soviets ne prétendent pas davan-

tage à imposer à la France leur dictature du prolétariat. M. Millerand déclare que la France est étrangère à tout idée d'impérialisme ou militariste. Elle saura faire

respecter ses droits. Un ordre du jour de confiance est demandé en faveur du Gouverne-

La première partie de l'ordre du jour est voté par 518 voix contre 78. La deuxième partie qui vise l'explication du traité et la pratique d'une politique démocratique et d'intérêt national est voté par 564 voix contre 10.

L'assemblée de l'ordre du jour est voté à mains levées.

Séance du 29 mars 1920

M. Barthe se plaint de ce qu'un certain nombre de communes de l'Hérault manquent de pain.

La Chambre vote un projet concernant la réorganisation des bureaux de préfecture et de sous-préfectures. Des concours spéciaux auront lieu. pour l'obtention d'emplois dans les préfectures et sous-préfectures pour les veuves de guerre et les mutilés.

La discussion générale est ouverte sur les douzièmes provisoires. Le total des crédits s'élève pour les 3 mois à 9 milliards 931 millions.

M. Ancel voudrait que l'on réduisît la circulation fiduciaire par l'emprunt, par l'impôt, par la compression extrême des dépenses publiques.

M. Marsal, ministre des finances, expose la situation financière de la France. Cette situation est grave: elle ne s'améliorera que lorsque la production nationale s'acroîtra et que la circulation de monnaie de papier diminuera.

Sénat

Séance du 29 mars 1920

M. Chéron interpelle le gouvernement' sur les mesures qu'il compte prendre pour combattre en France l'organisation bolcheviste. Il dénonce la propagande bolcheviste faite à Périgueux par un sujet russe.

M. Chéron demande la dissolution des syndicats de fonctionnaires. M. Millerand répondant à M. Ché-

ron dit qu'il saura faire appliquer la loi. Un ordre du jour de confiance est voté à mains levées.

CHRUNIQUE LOCALE

STUPIDE BRAVADE

Il y a quelques jour, on lisait dans les journaux, et ici même, qu'aux Halles de Paris, un bouquet de cinq cerises avait trouvé preneur à 80 fr.

Pour aussi insensé que le fait paraisse, il n'en est pas moins exact. Mais le Journal nous annonçait ees jours derniers qu'aux Halles de Paris on avait également vendu 894 fraises pour 559 francs.

Ces fraises, indiquait notre confrère parisien, avaient été apportées de Toulon, en avion!

Fantaisies ruineuses, plaisanteries amères que de pareilles ventes, que de pareils achats

Au temps où la vie économique était belle, douce pour tous, où les denrées étaient à un prix accessible à toutes les bourses, un milliardaire n'aurait peut-être pas osé se payer publiquement de pareilles fantaisies.

Et c'est aujourd'hui où tout le monde se plaint de la vie chère, de la rareté des denrées, de la difficulté qu'on a à joindre les deux bouts, où les salaires les plus élevés sont considérés comme insuffisants pour faire face aux nécessités essentielles de la vie, c'est à ce moment que des quidams, des nouveaux riches n'hési tent pas à jeter l'argent pour se procurer des primeurs.

Et notre confrère parisien a bien raison quand il fait observer que le richard qui a pavé si cher ces fraises, - pour qui elles avaient été apportées en avion — qui les avait peut-être commandées ne s'est pas douté un seul instant que pour por-ter ces 894 fraises, le pilote risquait de se tuer.

Bah! les nouveaux riches ont hâte de profiter de leur argent, de le répandre à tort et à travers.

C'est bien là la mentalité méchante et égoïste de ces individus qui ont gagné beaucoup d'argent en très peu de temps, sur les ruines de leurs con-

Cette mentalité se retrouve bien partout, là où il y a des nouveaux

C'est un défi au bon sens, c'est une bravade faite aux innombrables malheureux qui sont obligés de rationner les enfants qui ont pourtant faim et auxquels on ne peut donner que du pain, et encore du pain, de mauvaise qualité.

LOUIS BONNET.

-->>>> Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7° dont les noms suivent :

Piton Eugène-Marie: brave soldat. Tué à son poste de combat, le 23 août 1916, à Régnéville (Meurthe-et-Moselle). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pezet Albert-Camille : brave soldat. l'ombé grièvement blessé aux mains des Allemands, le 22 août 1914, au combat de Bertrix (Belgique). Mort pour la France en captivité, des suites de sa blessure Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pégourié Jean-Potin-: excellent caporal mitrailleur. Intoxiqué le 11 juillet 1916, au cours d'un violent bombardement par obus à gaz. Mort le 14 juillet 1916, des suites de cette intoxication. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Peytour Jean : bon soldat, courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 8 septembre 1914, au cours de la bataille de la Marne, en contribuant à repousser une contre-attaque ennemie. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Ancienneté

Le rang d'ancienneté de M. Bernadou, sous-lieufenant au 7° est fixé au 3 juin 1919, celui de M. Desbourdes, au 7 janvier 1919.

Votes de nos sénateurs

Sur la proposition de loi ayant pour objet de porter l'indemnité parlementaire de 15 à 27.000 francs, nos sénateurs ont voté:

Pour : MM. Loubet et Fontanille. M. de Monzie n'a pas pris part au

Le Sénat a voté la proposition par 180 voix contre 68.

Votes de nos députés

Sur la première partie de l'ordre du jour portant confiance sur le gouvernement, à la suite des interpellations relatives à la politique extérieure, nos députés ont voté: Pour. La Chambre a adopté par 518 voix

Sur la 2º partie de l'ordre du jour visant l'application du traité et la pratique d'une politique démocratique d'intérêt national, nos députés ont voté: Pour.

La Chambre a adopté par 564 voix contre 10.

Variétés

Cà et là

Même avant Molière, la raillerie et le scepticisme mordant n'épargnaient pas a médecine; toujours le bonnet carré des disciples d'Hippocrate a été l'ob-jet de brocarts et de pointes acérées. Mais, les plus grands contempteurs de la thérapeutique ont-ils un petit bobo que vite ils font appeler le docteur.

Mon excellente mère, femme fort cultivée, déclarait avoir peu de confiance dans la science médicale; néanmoins elle était une excellente cliente de son docteur et se trouva très heureuse d'être la grand-mère d'un pharmacien et la grand-mère d'un docteur. Elle aurait lassé la patience de celui-ci et digéré les drogues de celui-là.

Qui n'a pas vu jouer ce lever de ri-deau, désopilant donné souvent au front, et qui rendait la gaîté aux poilus et le courage de remonter à la position. « Ce bon docteur ». C'est une satire facile à comprendre - l'erreur médicale - Un jeune docteur, dont la clientèle est florissante, est invité, pendant une consultation, à se joindre à manière de procéder : va prendre telle redingote à moi, cravate blanche — très bien! épatant! Aujourd'hui ce sont des clients inconnus: ca collera, tu vois par le trou de la serrure, ce gros Monsieur qui se trémousse sur sa chai-se : hémorroïdes. — Cet autre grand sec, qui a l'air de souffrir: rhumatismes: teinture d'iode. Attention ! pas d'erreur Cette dame est une névrosée : des calmants, du bromure - L'autre, à côté! une vieille repentante: bains de siège, ni vin, ni spiritueux. Allons! inscris cela sur un bout de papier : je re-

viens dans une heure. La consultation commence: Oh! docteur épouvantables ces hémorroïdes! je le sais! le traitement est bien simole! quelques applications de teinture d'iode, et vous en sentirez les effets rapidement; procédé nouveau! Mais doceur? — Ça vous étonne! c'est radical. Rhumatismes? moi aussi j'en ai souf-fert: un lénitif vous en débarrassera, lavements à la graine de lin, à consistance sirupeuse; cela pendant 4 jours autant que possible les conserver tous Ahurissement des patients! Asseyezvous Madame! Docteur j'éprouve des vertiges, de la dyspepsie. — Inutile de vertiges, de la dyspepsie. — Inutile de continuer : je comprends! Plus de vin, de cognac, ne plus fumer! En outre quelques bains de siège! Ce sont des restes de mauvaises habitudes! Mais, Monsieur c'est épouvantable! Je suis Présidente des Enfants de Marie de la Paroisse: Consultar le vaisiners Al Paroisse: Consultez le voisinage. Allons! Assez! je suis habitué aux simula-teurs. Voilà qu'on entend un bruit épouventable, c'est le Monsieur aux hémor-

roïdes, qui entre en coup de vent, et se précipite en bourreau. Voici la réalité! Maxime du Camp, l'Académicien, et économiste bien connu, se promenait un jour sur les bords de la Seine, quand il lui sembla qu'un voile léger obscurcissait sa vue. ce une illusion! Est-ce une brume s'élevant de la surface de l'eau : la vieil-lesse réclamerait-elle déjà ses droits ? Inquièt, il se rend chez un oculiste

célèbre à l'époque, Sécretan. Un de ses aides le questionne, fait son enquête avant de le présenter au Maître. « Prenez ce texte et tenez-le à portée normale de la vue. Bien : lisez. » Maxime du Camp, y voyant mal, le foyer ne répondant pas à son acuité visuelle, allonge le bras et rejette la tête en arrière. Très bien! très bien! lui crie le jeune praticien! Je comprends: presbytie professionnelle! Vous jouez du trombone à coulisses! binocle et bésicles tel numéro. — Mais, hasarde très mo-destement l'académicien. — Inutile de donner d'autres explications, ajoute le disciple de l'oculiste, j'ai vu clair aussitôt. » Il aurait pu dire : je n'y ai vu

goutte.

Et Maxime Du Camp, retournant chez lui, murmura : « Je me soumis. » Paul Bourget, épiloguant sur cette erreur de diagnostic écrivait : « La toute petite délui avait rappelé ce qui s'oublie si vite, cette loi de l'inévitable destruction qui gouverne toute chose. » Ant. CHÉRY.

Gendarmerie

Sont admis dans l'arme de la gendarmerie et affectés à la 17e légion : Bergougnoux Jean-Elie, ex-sergent, prooosé par la compagnie du Lot. Boy Clovis-Auguste, ex-sergent, proposé

par la compagnie de l'Ariège. Costecèque Ismaël, sergent au 146e régiment d'infanterie, 5e compagnie. Issertes Sylvain-François, ex-sergent,

proposé par la compagnie du Lot. Laffitte Albert-Gustave, ex-sergent, proposé par la compagnie du Gers. Massat Paul, ex-sergent proposé par la

compagnie de l'Ariège. Maury Jacques Paul, ex-sergent, pro-posé par la compagnie de la Haute-Ga-

Noël Jean, ex-sergent, proposé par la compagnie de la Haute-Garonne. Auriol Louis-Joseph, ex-brigadier, pro

osé par la compagnie du Tarn. Baradat Alphonse, ex-brigadier, proosé par la compagnie des Basses-Py-

Laguerre Pierre, ex-caporal, proposé par la compagnie de l'Ariège. Ferrou Jean, ex-cavalier, proposé par la compagnie du Lot-et-Garonne

Peyrègne Bazile, ex-soldat, proposé par la compagnie des Hautes-Pyrénées. Souquet Jules - Jean - Marie - François -Joseph, proposé par la compagnie de

PETITE QUESTION

Dimanche matin, un citoyen arrivait, joyeux, accompagné d'un ami, d'un témoin à la mairie pour déclarer qu'il venait d'être papa et pour demander qu'on enregistrât les nom et prénoms du nouveau-né.

On lui déclara qu'il n'était pas possible d'enregistrer les naissances : le dimanche, on n'enregistrait que les

Cette mesure est un peu excessive. Si l'on enregistre les décès, on peut bien enregistrer les naissances, le dimanche. Pour notre part, nous ne voyons pas les raisons qui empêchent de procéder à cet enregistrement.

Ravitaillement

M. Delport a recu la lettre suivante du Sous-Secrétaire d'Etat au ravitaille-

Paris, le 20 mars 1920. Monsieur le député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon at-tention sur la situation du département du Lot, relativement à son ravitaillement en blés et farines.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que durant la première quinzaine de mars il a été expédié sur ce département 6.000 quintaux de blé. A cette quantité viendront s'ajouter prochaine-ment de nouveaux contingents qui permettront de subvenir aux besoins de la consommation, dans toute la mesure compatible avec les nécessités d'une stricte économie.

Veuillez agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Robert THOUMYRE.

P. T. T.

Sont reçues à l'emploi de dames employées des P. T. T. à la suite du concours des 13 et 14 novembre 1919: Mlles Laroque avec le nº 83; Bouyssi, avec le nº 85; Bergougnoux, avec le n° 394; Armand avec le n° 468; Darrieux, avec le n° 713; Courbin avec le nº 1111; Petit, avec le n' 1123; Arjac, avec le n° 1203; Renaud, avec le n° 1217; Lagarrigue, avec le nº 1237; Lafon, avec le n° 1365; Ausset, avec le n° 1445; Bousquet, avec le nº 1471; Ilbert avec le nº 1530; Pradines, avec le n° 1854.

Le nombre des reçues est de 1997.

Parmi les postulantes reçues à l'emploi de dames employées des P. T. T., à la suite de l'examen du 18 décembre 1919, nous relevons le nom de Mlle Couyba, reçue avec le numéro 193 sur 505 reçues. Félicitations.

Instruction publique

MM. Doumerc, inspecteur primaire à Cahors et Villadieu, inspecteur primaire à Gourdon, sont nommés pour une nouvelle période de trois ans. chéance physiologique, dont sa visite membres du conseil departements chez l'opticien venait de le convaincre, de l'enseignement primaire du Lot. membres du conseil départemental

BIBLIOGRAPHIE

Histoire populaire du Ouercu

C'est toute l'histoire du Quercy, jusqu'en 1800, que vient d'écrire et de publier M. L. Saint-Marty, instituteur à l'Ecole publique de Cahors, membre de la Société des Etudes du Lot, chercheur passionné de docu-ments intéressant notre petite ré-

D'autres compatriotes ont écrit des études, des monographies sur le Quercy, sur quelques coins du Quer-

M. Saint-Marty a écrit un ouvrage plus complet, plus à la portée du public lotois qui connaît peu et mal l'histoire du Quercy.

« Vulgariser l'histoire de notre province, écrit M. St-Marty, et faciliter l'adaptation de l'enseignement de nos maîtres au milieu local, tel est le but du présent ouvrage. »

Tous les amis de notre province liront la très intéresante étude de M. Saint-Marty. La vie de nos ancêtres « qui sur le même sol et durant des siècles, ont lutté et souffert pour nous assurer une plus douce destinée »,

doit être connue des quercinois.

Nous adressons à M. Saint-Marty nos bien vives félicitations.

BANQUE POPULAIRE

Aux termes de l'art. 16 du décret du 3 mars 1920 déterminant les conditions d'application de la loi du 24 octobre portant ouverture d'un crédit de 50 millions de francs en faveur des petits commerçants, des petits industriels, des petits fabricants et artisans démobilisés, peuvent seuls prétendre au bénéfice de cette loi ceux qui, avant leur mo-bilisation, étaient installés à leur compte et qui seront souscripteurs ou possesseurs d'au moins une part ou action de la banque populaire en voie de forma-

Dans ces conditions, les petits com-merçants, les petits industriels ou petits fabricants ou artisans démobilisés qui désirent bénéficier des avantages de la loi du 24 octobre sont invités à envoyer leur adhésion à M° Durranc, notaire à Cahors, accompagnée d'un mandat-poste établi à son nom, de la somme représentant le quart du montant des actions souscrites, ainsi que du droit d'entrée

Les actions sont de 100 fr. Les personnes qui ont adhéré en prin-

cipe à la création de la banque populaire sont également priées d'envoyer, dans le plus bref délai, leurs souscrip-tions à Me Durranc.

Contributions directes

M. Marmiesse, inspecteur-adjoint stagiaire des contributions directes à Cahors, est nommé en la même qualité à Mâcon.

Fédération des syndicats agricoles

Dimanche a eu lieu à Cahors une très intéressante réunion pour la fondation de la fédération des syndicats agricoles du Lot.

Nous croyons qu'on a fait de la bonne besogne et nous aurons l'occasion d'en reparler.

En attendant nous recevons la On a prétendu que la Société agri-

cole actuelle n'a rien fait. Or une commission avait élaboré le programme suivant. Ce programme fut remis à M. Ja-

guenaud, ancien directeur des services agricoles, qui devait en étudier l'exécution. Il n'en fit rien. Mais on s'emploiera à faire aboutir ce programme:

Qui dit Syndicalisme dit Mutualité. Mais il y a une légère différence entre les deux. Il faut réunir ces deux causes aux grands effets et en faire une association d'intérêts d'agriculteurs.

Actifs, économes, prévoyants, il faut arriver à les grouper pour poser leur force en face de celle de la C. G. T. intelligente, mais trop jouisseuse Il faut éviter cependant un conflit de classes. Régulariser l'ordonnance du pays doit être notre objectif. Ce travail doit incomber à un comité d'action dirigeante. Une équipe de conférenciers doit être créée pour fonder syndicats et mutuelles. Le travail sans règles et l'agitation qui en résulte doit être évité. - Il faut dresser un plan où tout sera prévu. A chaque section différente de ce plan sera placé une compétence. Les problèmes devront être sériés; avoir de l'observation dans la sélection et savoir discerner les besoins de chaque contrée Comme point de départ, il faut créer des syndicats communaux, les ratacher ensuite aux syndicats cantonaux qui eux se tourneraient vers la tête : le syndicat départemental.

Pour arriver à ajuster les rouages de cette organisation, les chefs auront à lutter contre cet entê-

tement qui fait la force du paysan français. Il faudra l'appâter pour l'amener à nos idées. Il ne croira pas au début, par exemple, qu'un syndicat de vente formé par les viticulteurs ou les trufficulteurs puisse lui être bienfaisant. Il faudra lui offrir pour une cotisation en somme minime des effets immédiatement palpables. C'est à la pure mutualité que nous devrons la réussite des syndicats et l'exposé ci-dessous vous fera ressortir la différence

de ces deux économies. Dans le Lot, quinze mille syndiqués à 10 fr. de cotisation annuelle, pourraient être facilement réunis, en leur proposant les avantages que je vais vous énumérer. Les 150.000 fr. en caisse suffiraient largement pour subvenir aux frais occasionnés,

La cotisation donnerait droit à l'avocat gratuil chargé de la révision des polices d'assurances e des feuilles d'impôts, du conseil gratuit sur le pro cès toujours en l'air. Ce cabinet de consultation deviendrait sûrement cabinet de paix et d'arrange ment, évitant ainsi l'amoralité.

Cette modeste cotisation offrirait: « les soins gratuits du chirurgien pour la famille syndiquée eux du vétérinaire pour tout ce qui sera opération des bons de Pharmacie établis d'après un barème seraient distribués rémunérant le vendeur, qui cèderait à prix coûtant ses produits. Droit à l'analyse pour tout ce qui touche à l'agriculture. Création d'une station. Achat d'engrais, de tourteaux, de semences sélectionnées, de machines agricoles au syndicat central, ce qui permettrait une économie sérieuse pour le syndiqué. — Un service commercial grassement payé serait organisé pour collecter les demandes, pour les achats et pour la répartition. Droit à la caisse de crédit agricole qui serait installée dans chaque canton. Abonnement à un journal hebdomadaire traitant de l'agriculture dans la région et spécialement créé pour notre organisme. Tout ceci, Messieurs, nous procurera des cotisation et je renverse le mot d'un de nos ministres : « De belles finances donnent de la bonne politique économique. » — Supposons une réussite et voyons un peu le bien que nous pouvons en tirer.

Régularisation des cours sur les foires et marchés par l'affichage.

Coopératives de vente des produits de la terre

et de l'élevage. Conversations avec la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et même la C. G. T. pour l'établissement des prix normaux.

Conversations avec la C. G. T. pour amene l'ouvrier de la ville partout où cela sera possible et par tous les moyens à s'intéresser au travail de la terre. Je prends comme exemple l'offre par des familles d'agriculteurs de prendre au pair des familles d'ouvriers pendant un mois à condition que ces derniers aident aux travaux de levée des récoltes. Ainsi une leçon salutaire serait donnée aux Cégétistes qui verraient que la journée de huit heures est un danger pour le pays,

Encouragements donnés par notre association ceux qui prônent l'armée industrielle et agricole. Prise de contact avec l'Institut international d'agriculture.

Tension de tous les efforts pour obtenir la divulgation de l'électroculture qui à elle seule solutionnera le problème de remembrement de la terre. Diffusion des mutuelles-incendie, grêle, accidents, mortalité bétail; de la loi sur le warantage des récoltes, moyen d'action presque inconnu dans no

Formation d'une caisse de retraite mutuelle. Création d'une école d'agriculture.

Mise en culture des terres abandonnées ou cultivées par le système suivant : organiser des sociétés anonymes foncières avec entreprise centrale de motoculture et d'électroculture; y adjoindre le métayage qui n'aura plus à s'occuper que de l'élevage, de la basse-cour, du rucher, de la taille, des sarclages et du transport des récoltes.

La surveillance du détail serait ainsi diminuée et cela permettrait au chef d'entreprise de conduire mieux l'affaire dans son allure générale et com-

Le reboisement entrerait aussi dans notre activité. J'ai terminé l'énumération de ces idées dont chacune est presque un programme. Elles sont réalisables, elles se réaliseront. Vous pouvez en avancer l'heure. Un comité d'action dirigeante doit être désigné. Son attention se posera sur chaque problème successivement et la solution de l'un amènera l'étude d'un autre. Votre fédération des syndicats est déjà faite puisque votre affiliation à la confédération toulousaine date d'un an; mais il faut grossir le nombre des syndicats et se meltre immédiatement à l'œuvre pour leur prouver que l'intérêt personnel de chaque syndiqué gîte dans l'intérêt général, et que le rêve d'un homme qui ne s'enfer-me pas dans son étroite individualité peut ne pas

Au cours de la réunion des syndicats agricoles qui a eu lieu dimanche à Cahors, il a été procédé à l'élection des membres de la Chambre syndicale de la Fédération.

Ont été élus : Pour l'arrondissement de Cahors : MM. Fréjaville, Rey, Bouyssou, Jouffreau, Calmels, Labro, Couderc, Maturié, Dupuy, Périer de Féral, Martin, Planacassagne. Pour l'arrondissement de Figeac : MM. Rouquié, Les-

cure, Vernet, Dubuisson, Larribe. Pour l'arrondissement de Gourdon: MM. Courtiol, Bialgues, Linol, Delapierre, Brunet'.

Le bureau de la Chambre syndicale agricole a procédé à la constitution de son bureau.

Président : M. Brunet.

Vice-Présidents: MM. Martin, Dubuisson, Linol. Secrétaire général : M. Gay, professeur-adjoint d'agriculture. Secrétaire : M. Calmels.

Trésorier : M. Fréjaville. Date des élections

pour le Conseil départemental Par décret du 10 mars 1920, les élections pour le renouvellement des Conseils départementaux de l'Enseignement primaire, sont fixées au lundi 12 avril 1920, au lieu du mardi 13 avril, date primitivement choisie. Le dépouillement des votes reste

fixé au jeudi 15 avril. Si un 2º tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le lundi 19 avril 1920.

Après la grève

La Compagnie d'Orléans nous fait connaître que, contrairement aux affirmations d'un journal du matin, toutes les sanctions disciplinaires prononcées par elle à la suite de la grève récente, l'ont été en conformité absolue avec la sentence arbitrale rendue par M. le Président du Conseil, et qu'elle a apporté dans la révision ultérieure de ces sanctions un grand esprit de pacification, rame-nant de 35 à 5 le nombre des révocations maintenues.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le ma-riage de M. Elophe Bénech, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Bordeaux, Conseiller général du Lot, avec Mlle Anna Hervé.

Le mariage a été célébré à la mairie de Bordeaux le 22 mars 1920. Nous adressons nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Cercle Gambetta

L'assemblée générale des membres du Cercle aura lieu le mercredi 31 mars à 20 heures 1/2. Objet de réunion

Projets de fêtes et de réunions périodiques.

Congrès national des planteurs de tabac

Le congrès national des planteurs de tabac aura lieu à Marmande les 10 et 11 avril prochain.

Samedi 10 avril: ouverture du congrès (salle de l'Alcazar) à deux heures; séances de travail de neuf à onze heures et de quatorze à dix-sept

Dimanche 21 avril : séances de travail de neuf à onze heures, visite du magasin des tabacs à dix heures par une commission à laquelle se joindra le groupe interparlementaire

des tabacs. Banquet au marché couvert, à mi-

Les sénateurs et députés des départements planteurs assisteront au congrès et au banquet.

Le bureau de la C. G. T. engage les planteurs qui ne l'ont déjà fait d'envoyer leur adhésion au banquet au président de leur syndicat avant le 31 mars.

Ce délai passé, les adhésions ne seront plus admises. Prix du banquet : 12 francs.

Pour les assises

On sait que, sur la demande de son défenseur, M° Gisbert, le jeune Nouet, auteur de la tentative d'assassinat de la route de Bégous, fut dirigé sur Montauban afin d'être examiné par un médecin spécialiste des maladies mentales.

Cet aliéniste a conclu à l'entière responsabilité de Nouet.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 15 au 20 mars a été la suivante : Nombre de placements à demeure : hommes ; en extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites: 5 hommes, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites : 37 hommes, 26 femmes.

Orage

Après un vent très violent qui n'a cessé de soulever des nuages de poussière dans la journée de dimanche et dans la matinée de lundi, lundi vers

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27 LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

Georges OHNET

— Mais je m'y attendais bien... Je sais que je vais être passée au fil de la langue de tous les badauds de la ville... Aussi ai-je l'intention de ne pas rester à Paris, pendant les premiers mois, ne fût-ce que pour laisser le temps aux ouvriers d'aménager mon nouveau logis. Je désire voyager... Je ne connais rien, je n'ai jamais pu m'absenter... Chaque fois que je demandais à quitter Paris, les affaires s'y opposaient. Mais

maintenant... Elle se rapprocha de Condottier, et lui appuyant la main sur l'épaule: Quel plaisir ce serait pour moi de parcourir l'Italie avec vous, Daniel !... Libres, tous les deux, l'un à

Et, comme le front du jeune homme se plissait légèrement : Oh! Quelques semaines seulement... Les plus belles de ma vie, les

l'autre...

fuserez pas? Le marquis, devenu froid comme un marbre, pinça la bouche et dit

plus douces... Vous ne me les re-

avec un véritable effort: Sans aucun doute.

Le ton de la réponse était si différent de ce qu'elle espérait que, malgré sa volonté de ne voir que le beau côté de sa situation, Mme Herbelin sentit une sueur légère perler entre ses deux épaules. Son cœur se serra, elle eut une sorte de vertige, pendant lequel tout devint noir autour d'elle. Pour la première fois le doute avait pénétré dans son esprit. Mais, comme elle était brave et energique, au lieu de se boucher les yeux, elle les ouvrit tout grands, décidée à s'éclairer. Les paroles de son mari lui revenaient à la mémoire et elle se demanda avec une horrible angoisse si déjà elle était importune à Daniel. Elle le voyait distrait, assombri, songeant à des choses qu'il ne lui disait pas. Une heure à peine cependant s'était écoulée depuis qu'elle lui avait appris qu'elle se donnait pour toujours. Elle voulut connaître le fond de cette pensée trouble et elle

poussa son expérience; - Je vous serai d'autant plus reconnaissante de me consacrer le temps que je vous demande, dit-elle en l'examinant avec attention, que je sais qu'il vous est plus précieux... Nous voici au beau moment des courses et vous auriez brillé sans doute... Pauvre ami, ne regretterez-

vous rien? Malgré un mécontentement qu'il avait peine à contenir, Condottier répondit :

Quel mérite aurais-je, si je ne vous sacrifiais rien?

— Mais que dira le baron de Condottier. Là, le saisissant par la et d'une voix coupante : Rheinsfeld ? Et que fera-t-il, prive main et fixant sur lui des regards — Qui sait si je ne son habile conseiller? Il se plaindra amèrement et

perdra beaucoup d'argent. Mais vous serez satisfaite, Louise, et cela suffira. L'accent rageur avec lequel Condottier prononça ces paroles en démentait la douceur câline. Il était trop bien élevé et trop maître de lui pour ne pas répondre avec galanterie, mais l'irritation qui le gagnait peu à peu à voir ainsi disposer de luimême devenait évidente pour la femme attentive. Elle frémit de désespoir, elle eut le pressentiment d'une catastrophe dans laquelle allait sombrer toute sa vie. Le spectre de l'abandon se dressa devant elle, et soudain le Daniel tendre, généreux, chevaleresque, qu'elle adorait, en qui elle avait eu cette confiance de tout quitter pour le rejoindre, se transforma en un Daniel égoïste, sec, intéressé, qui ne s'embarrasserait pas d'une femme s'il fallait s'occuper d'elle, et, sans souci du bonheur qu'il aurait détruit, retournerait en un instant à ses plaisirs, à ses chevaux, à ses maîtresses. Dans une sorte d'évocation de toutes les opinions qu'elle avait entendu formuler sur le compte de celui qu'elle aimait, un concert de malédictions s'éleva et elles ne parurent pas calomnieuses à Mme Herbelin. Elle souffrit à un tel point qu'elle ne put supporter sa souffrance, et que, prenant une résolution hardie, elle fit

trois pas qui la rapprochèrent de

enflammés, elle dit:

-Daniel, j'ai horreur de tout ce qui n'est pas franc, sincère et loyal. Depuis un instant, il y a entre nous un nuage qui me cache vos véritables sentiments et vos véritables desseins. Si vous m'aimez comme vous me le dites, fournissez-m'en la plus grande

preuve que je puisse attendre de vous, dites-moi la vérité. Le jeune homme pâlit. Il baissa les yeux, et reculant devant l'atrocité d'avouer à cette femme affolée de fausses espérances qu'elle ne devait pas compter sur lui, qu'il lui était impossible de se charger d'elle, qu'il n'en avait ni le gout, ni le loisir, ni le moyen, il essaya encore de lui donner le change et de ga-

gner du temps: Vous vous trompez, ma chère Louise; si je suis plus grave que de coutume, c'est que j'envisage sérieusement la situation : la vôtre et la mienne. Je vous en ai, dès le premier instant, signalé les inconvénients et les dangers...

parlé d'autre chose. L'intérêt, toujours l'intérêt, jamais l'amour! - Je le devais... Vous auriez voulu me pousser à rentrer chez moi et à vous laisser

- Vous ne m'avez même point

en repos que vous n'auriez point tenu un autre langage... Se sentant si complètement deviné, si outrageusement démasqué, Condottier céda à l'exaspération qui grandissait en lui, depuis une heure,

Qui sait si je ne vous aurais pas rendu service, et si ce n'est pas ce que vous auriez de mieux à faire! A peine ces mots prononcés, il les regretta et voulut les atténuer, mais

il n'en eut pas le temps: Voilà donc le fond de votre cœur! Je l'ai entrevu, cette fois s'écria Louise avec une véhémence farouche. Voilà ce que vous êtes, voilà ce que vous voulez! Et c'est pour cela qu'on se perd, qu'on se sacrifie, qu'on se déshonore! Tant qu'il y a du plaisir à prendre et point de res-ponsabilité à encourir, c'est bien, l'affaire est bonne et peut se suivre. Mais s'il faut montrer un peu de dévouement, de générosité, payer d'un effort sincère, d'un sacrifice passager, la tendresse qu'on vous a prouvée avec le seul regret de n'en avoir pas plus à prodiguer, aussitôt vous battez en retraite, vous vous dérobez! Oh! Ne niez pas! J'ai vu, j'ai compris, c'est fini! J'avais des doutes, je les ai éclaircis... Vous avez

donné en plein dans le piège! Le marquis se dressa furieux. Il commençait à soupçonner Louise de l'avoir joué.

Madame, balbutia-t-il, je ne vous comprends plus! Oh! Je vais m'expliquer, reprit-elle, le cœur bondissant, les mains tremblantes, tant la déception affreuse qu'elle venait d'éprouver la transportait de fureur. J'ai voulu savoir quel fond je pouvais faire sur votre tendresse, j'ai donc simulé ce départ, Stupide que vous

êtes, vous me voyez arriver ici les mains vides, et vous croyez que je suis sortie ainsi de chez moi ? Après l'horrible scène que j'ai dû subir à cause de vous, j'ai pensé, oui, je le confesse, à tout quitter pour venir vous rejoindre. Mais, avant, ne fallait-il pas m'assurer de vos dispositions? Je les connais maintenant. Vous êtes de ces gens toujours prêts pour le plaisir, jamais pour le devoir. Joli garçon, sans cœur puisque vous me trahissiez, et sans esprit puisque j'ai pu vous duper! Voilà votre portrait, Monsieur le marquis de Condottier!

Daniel pinça les lèvres, rit du bout des dents, et reprenant tout son applomb: Je ne vous croyais pas tant de

dissimulation, ma chère, et, en vérité, vous m'inspirez prodigieusement de respect. Je m'étonne qu'une femme aussi sérieuse que vous se soit laissée glisser dans l'adultère avec tant de sans-façon. Vous avez été victime de votre tempérament. Mais vous vous êtes ressaisie, et il y a de grandes chances, maintenant, pour que vous ne fassiez plus de sottises. Vous venez, par un rare privilège, de voir le fond du gouffre avant d'y être tombée. Profitez de l'expérience et tenez-vous désormais éloignée du bord. Les hommes à bonne fortune ne sont évidemment pas faits pour professer la vertu aux femmes qui ont le goût des aventures. Ils profitent des occasions, quand il s'en présente, et ne crient pas casse-cou aux belles en quête de folies. Mais si touDans la région, il y a eu quelques

orages assez violents.

Les tarifs posteux

A partir du 1er avril 1920, les nouveaux tarifs postaux seront appli-

Lettres: 0 fr. 25 jusqu'à 20 grammes; cartes postales, 0 fr. 20; cartes illustrées ne comportant pas plus de 5 mots 9 fr. 15; télégrammes : 0 fr. 15 par mot avec minimum de perception de 1 fr. 20.

Vol

Pendant que M. Bouscary, propriétaire, demeurant rue de Fouillac, était absent de son domicile dans la soirée de dimanche, de 7 heures à 9 h. 1/2, un malfaiteur a pénétré dans la maison.

A son retour, M. Bouscary a vu toutes les portes de ses armoires ouvertes et a constaté que le malfaiteur avait emporté 800 francs environ et des titres pour une valeur de plusieurs milliers de francs.

M. Caillou, commissaire de police, informé de ce vol, a ouvert une enquête.

Il semble bien que le voleur devait être au courant des habitudes du propriétaire et connaissait les lieux.

Dames dactylographes

Un Concours pour le recrutement de dames dactylographes, dans les Direc-tions départementales et les services spéciaux, aura lieu le lundi 26 avril 1920 dans des centres qui seront ultérieurement fixés. Le nombre maximum des admissions

est fixé à 60. Peuvent y prendre part les postulan-tes sans infirmités, âgées de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, à la date du

concours, c'est-à-dire ayant cet âge le 25 avril avant minuit. Aucune demande de dispense ne sera

prise en considération. Les candidates devront adresser leur demande établie sur papier timbré au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours. La liste d'inscription sera close le 27 mars 1920 au soir.

> --->%<----Coupons l'apache

Air : Ca fait tout d' même quéqu' chose « Paris est infesté d'apaches ; ils arrivent même de Londres par milliers. » Les journaux.

Depuis que les juges anglais Depuis que les juges anglais
Font administrer aux apaches,
Pour les punir de leurs méfaits,
Des coups de fouet, des coups d' cravache,
Tous les dos verts de ce pays,
Afin d'éviter ce déboire,
Prenn't, chaqu' jour, le train pour Paris
Et passent la Manche à toutes nageoires.

Comm' les harengs, c'est par légion Que le flot les apporte à Boulogne; Tous les jours, cette immigration Augmente et s'accroît sans vergogne. Et pour assurer le transport De ceux qui craignent la fessée; Chez nous, la Compagnie du Nord A fait tripler ses trains d' marée.

Les belles dam's de ces messieurs Visitent notre capitale. Elles pratiquent en tous lieux Avec nous l'Entente Cordiale; Et goguenard, le Parisien, Devant cette affluence extrême, Dit : « La moru' sera pour rien Pendant tout le temps du Carême. »

IV Dans les garnis où sont nichés Ces heaux exilés d'Angleterre, Ils peuvent en paix rester couchés Pour mieux assurer leurs derrières. Et quand leurs dames rentrent tard, Si la recette est peu féconde, Ell's reçoivent leur pied quéqu' part. Chacun son tour en ce bas monde

Pour bien punir ces gentlemen, N'employons pas l' fouet britannique, Car on dit que cet instrument Angmente leurs vertus physiques. Mais quand un de ces citoyens, D'un méfait se rendra coupable Qu'on lui coupe tous ses moyens, On le rendra indésirable! Armand LAGASPIE.

-<>雞<>

Lauzès Carnet blanc. - Nous apprenons avec un réel plaisir le mariage de Mlle Rosa Pégourié de Guillot-Lauzès avec M. Louis Cazals de Lauzès.

savaient exactement ce que ceux-ci pensent d'elles, pour le restant de

leurs jours elles se consacreraient à

leurs devoirs, et ne failliraient plus.

Vous m'avez joué, et très bien, une

scène de comédie, Madame; je ne

vous en veux pas parce que je suis un dilettante et que j'admire le ta-lent partout où je le rencontre. Je finirai cet entretien en vous disant

franchement ce que, tout à l'heure,

vous avez deviné sur mes lèvres:

rentrez chez vous et n'en sortez plus

jamais. Vous croyez me connaître,

mais moi je vous connais bien. Mal-

gré quelques écarts, vous êtes une

très honnête femme. Vous auriez fait

une détestable femme de plaisir.

Nous avons, pendant un temps, ac-cordé nos deux fantaisies et échan-

gé nos aspirations: pardonnons-

nous donc réciproquement et quit-

lui échappa, et courant se jeter sur

le canapé, terrassée par la honte,

ler sur les coussins, sanglotant, sans

souci de la présence de celui qui ve-

nait de lui porter un coup si cruel,

se sentant perdue, et souhaitant de

mourir là, pour être débarrassée de

prendre, tant elle l'avait bien abusé

par son orgueilleux stratagème, il

Le marquis la regarda sans com-

Louise, voyons, Louise, soyez

écrasée de douleur, elle se laissa al-

Il voulut lui prendre la main. Elle

tons-nous sans violence.

tout ce qu'elle endurait.

murmura d'un air apitoyé :

nos vœux et souhaits les meilleurs.

Vol. — A la suite d'une plainte déposée à la gendarmerie de Lauzès, cette dernière s'est livrée à une enquête dont le résultat a été de découvrir dans une cabane appartenant au sieur N... de Nadillac, un certain nombre de poules que ce dernier dit avoir achetées, et que certains volés prétendent reconnaître.

Questionné sur l'endroit où il aurait acheté les poules et le prix, N... prétend les avoir achetées sur le marché de Cahors, mais comme prix, il en indique un très au-dessous du cours. Procès-verbal a été dressé contre le dit N... qui aura à répondre du vol qui lui est reproché à l'audience du tribunal correctionnel de Cahors, du 1er avril 1920.

Albas

Remerciements. — Les élus de la commune d'Albas adressent aux électeurs les remerciements suivants:

AUX ALBASSIENS Merci! Ce mot seul jaillit de nos

lèvres, mais combien, dans sa brièveté, nous voudrions pouvoir le rendre éloquent. Dimanche dernier, l'âme du vieil

Albas, généreuse mais indomptable, s'est de nouveau révélée. A l'asservissement moral, aux contraintes, aux suggestions imposées au bénéfice d'un homme, votre vote

a répondu : Liberté! Vous avez dédaigné le battage effréné fait autour de l'omnipotence d'un seul pour choisir un faisceau de bonne volontés, de dévouement, de loyauté et votre vote disait : égalité ! On a secoué, mais en vain, les cendres du passé pour rallumer les haines. Mais le passé est bien mort et la haine qui est un dissolvant ne crée

votre fermeté. Les caractères se sont retrempés, dans les épreuves subies, pendant le cours de la grande guerre.

rien, votre vote a signifié : Fraternité!

Merci, pour votre discipline, pour

Fini, le respect aveugle devant la volonté d'un seul.

Nul n'est plus sacré tabou. Les destinées de notre cher Albas ne sauraient être liées au sort d'une

personnalité quelconque. Que deviendraient alors nos enfants?

Et maintenant, à l'œuvre. Quoique le champ de nofre activité soit limité, la fâche à remplir est assez ardue. Votre confiance sera notre réconfort.

Les membres du Conseil municipal. St-Vincent-Rive-d'Olt

Banquet des poilus. - Les membres de l'Union des démobilisés se sont réunis le 21 mars en un banquet amical.

Après une cérémonie célébrée en l'honneur de leurs camarades tombés face à l'ennemi, et durant laquelle le drapeau de l'Union resta constamment déployé, magistralement tenu qu'il était par Brouzès un ancien de 1870, les démobilisés se rendirent à l'hôtel où les attendait un repas succulent, bien servi et arrosé de vins capiteux. Au dessert, le président exposa le but moral de l'Union: fraternité entre membres et perpétuer le souvenir des chers disparus par l'érection d'un monument digne d'eux. Ensuite les langues se délièrent, des chanteurs nous firent apprécier leurs talents. Le répertoire des chansons patriotiques fut épuisé et la Madelon fut entonnée

en chœur. Jeunes et vieux fraternisèrent à tel point, qu'il fut spontanément décidé de banqueter encore le soir. La meilleure gaité et la plus franche camaraderie ne cessèrent de régner pendant tout le jour. La séparation ne se fît qu'à regret et les démobilisés pensaient déjà : A quand pareille

Fons

Conférence agricole. - Le 21 courant, M. le Directeur des services agricoles du Lot a, à Fons, devant un auditoire aussi nombreux qu'attentif, développé les grands avantages que les adhérents peuvent reti-rer des syndicats agricoles et mutuelles-bétail et préconisé la formation de ces syndicats et mutuelles dans les communes importantes qui en sont encore dépour-

Peu après son départ, une partie de ses auditeurs, comprenant les nombreux

Aux futurs époux, nous adressons | avantages qui leur avaient été démontrés, e sont réunis à la Mairie, sous la présience de M. le Maire, et, séance tenante ont procédé à la constitution d'un bureau provisoire conforme aux statuts insérés ans la loi de 1884.

Un comité de propagande a été également désigné. Réunion plénière le dimanche 9 mai, nomination du bureau définitif et paie-

Gourdon

ment des cotisations.

Le cercle médical d'Anvers et faubourgs recevait tout récemment, en son superbe hôt'el de la rue Louise, notre distingué compatriote M. le docteur Auguste Cabanés, l'éminent spécialiste de Paris, qui jouit d'une réputation aussi grande que fondée dans les milieux du monde entier.

Nous croyons bien, nous conte le grand journal, « La métropole » que tous nos Esculapes étaient présents, il y avait en outre beaucoup de da-

Le docteur Tricot, président du Cercle, présente le conférencier à 'auditoire. Il parla des travaux du docteur Cabanés, un des plus remarquables écrivains et historiographes médicaux qui soient, et que les principales académies s'honorent de

ompter parmi les lauréats. Le docteur Cabanés eut ensuite la parole. Il avait choisie comme sujet L'hérédité morbide dans l'histoire » au point de vue plus spécial des unions consangines, dont il démontra, par de nombreux exemples pris dans l'histoire de grandes familles, jadis régnantes et puissantes, mais dégénérant de génération en génération, le danger, pour la postérité, concluant que les mariages consanguins aboutissent fatalement à l'extinction. Il nous est difficile de suivre le docteur Cabanés dans ses développements. Résumons en constatant que sa conférence très colorée, très vivante, fut extrêmement intéressante et obtint le plus légitime

C'est avec plaisir que tous ceux qui connaissent le savant et érudit docteur, apprendront l'accueil qui lui fut fait à Anvers.

— Nous avons le vif plaisir d'ap-prendre que notre excellent ami et compatriote M. Vayssière Pierre, dit Sylvain, attaché à la légation de France à Cuba, a été appelé par télégramme du Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, à la direction de la Chancellerie de la légation de France à Caracas (République de Vénézuela).

Nous adressons à notre ami Vayssières nos plus vives félicitations pour cet avancement mérité.

Floirac

Meurtre par imprudence — M. Ferdinand Mayrignac, dix-sept ans, de Floirac, vient de tuer par imprudence, en nettoyant son fusil, un enfant de trois ans.

Orage. - Un violent orage a éclaté sur Salviac et les environs dans l'après-mid du lundi 29 mars : pendant un temps assez long la pluie et le tonnerre ont fait rage. La pluie a été la bienvenue car le vent de derniers jours avait bien

Il faut croire que c'est le dernier coup de pied de l'hiver et que le vrai printemps ne tardera pas à venir.

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE

Les Crédules par André Gilardeau, chez: ugène Figuière et Cie, éditeurs, 3 place de Odéon, Paris.

Un volume in-12 couronne..... 4 fr. 50 Par delà les Tombeaux, par Gabriel Brunet, chez Eugène Figuière et Cie, édi-leurs, 3 place de l'Odéon, Paris. Un'volume, format in 12 couronne: prix et: 3 fr. 90 net:....

LA REVUE BEBDOMADAIRE

Et son supplément illustré Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 27 mars 1920 Conférences de la Société des conférences Louis Madelin, le Chemin de la Victoire. VII. Le Renversement de la bataille (maijuillet 1918). - Jacques Seydoux, la Situaion économique de l'Europe. - Arnold Bennet, la Bonne Aventure. (traduit par Maurice Lanoire). — André Hallays, Mme de Sévigné. IV. La Cour et le Roi. — Henry Bordeaux, de l'Académie française. La Vie

tes celles qui prennent des amants pas, abîmée dans son désespoir et pleurant sans trêve, il prit son chapeau et s'en alla. Lorsque Mme Herbelin se releva, le visage trempé de larmes, il y avait

plus d'une heure que M. de Condot-tier était parti. Le front lourd et douloureux, les bras rompus, elle n'avait presque pas la force de se mouvoir. En se voyant seule dans cette chambre d'hôtel, elle poussa une plainte, et le sentiment de son horrible situation s'imposa à elle implacablement. Pendant l'heure qui venait de s'écouler elle avait, avec une amertume inexprimable, fait un retour sur le passé, et elle s'était jugée avec une sévérité terrible. Dans vit à son mari pour lui annoncer sa ce naufrage de sa vie, elle était responsable de tout. Son mari avait ten-té de la sauver, et elle avait refusé de l'entendre. Sa fille s'était attachée à elle désespérément, et elle avait dédaigné son affection, repoussé ses ca-resses. Dans une heure de démence impardonnable, elle avait sacrifié son honneur, son repos, la dignité et le bonheur des siens à un mirage d'amour. Et, en une seconde, l'illusion dissipée la laissait déçue, égarée

Après les prières que son mari lui avait adressées et qu'elle avait méprisées, comment revenir à lui? Lorsque sa fille déjà savait son départ scandaleux, comment oser reparaître devant elle? Une résolution, comme celle qu'elle avait prise, ne conduisait qu'au bonheur ou à la mort. Le bonheur se dérobait à elle, Et constatant qu'elle ne bougeait | mais la mort lui restait. Elle y son-

et perdue sans ressource.

gea sans fièvre, sans colère, sans exaltation. Très lucide, très froide, très malheureuse, souffrant affreusement dans son orgueil, navrée à la pensée de tous les biens qu'elle avait gaspillés, elle ne voyait plus pour elle d'autre moyen de sortir dignement de son aventure que de disparaître. Elle prononça cette sentence, con-

tre elle-même, très fermement et décida de l'exécuter sans retard. Elle sonna, demanda sa note, et, pendant que la femme de service descendait la réclamer, assise à cette même table, devant ce même papier qui lui avait servi à appeler son amant, le cœur si plein d'espérance, elle écrisuprême résolution. A cette heure, qu'elle voulait la dernière de son existence, prise de remords pour le mal qu'elle avait fait à cet homme, si bon, si généreux, si loyal, elle ne put se défendre de pleurer, et ses larmes coulèrent sur le papier qu'elles trempèrent d'une douloureuse rosée. Sa main hésitante restait inactive et la feuille demeurait blanche. Que dire à David ? Comment exprimer ce qu'elle ressentait ? Encore une fois son orgueil fut le plus fort. Elle ne voulut pas laisser parler son cœur, elle recula devant l'aveu de sa détresse finale. Et serrant convulsivement la plume entre ses doigts elle

traça ces mot: « Adieu, David, je vois trop tard que je me suis engagée dans un mauvais chemin... J'en sors en mourant. Pardonnez-moi et remplacez-moi auprès de notre fille. — Louise. »

maine. — Courrier de l'étranger. — Revue des revues françaises, par Jean d'Elbée. — Le Cinéma. — Chronique sportive, par D. Strohl.

TARIF DES ABONNEMENTS 1 an 6 mois 3 mois

Paris et dép... 40 fr. 21 fr. 11 fr. Etranger..., 48 fr. 25 fr. 13 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du cata-logue des primes de librairie. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Les Annales

Parmi les grandes revues parisiennes, il n'en est pas une qui donne, pour un prix modique, ce que donnent les *Annates*: toute l'actualité littéraire de la semaine, des pages signées de noms illustres. Au sommaire du nnméro du 28 mars, d'importants articles de Gabriel Hanotaux, Frédé ric Masson, François de Curel, Abel Hermant, Miguel Zamacoïs, etc., abondamment illustrés.

Partout le nº: 60 centimes. Conferencia, journal de l'Université des Annales, publie cette semaine les textes les belles conférences de Henri Bidou (le théâtre de Musset), Edouard Herriot (la eune Italie) et Mgr Herscher (St Francois d'Assise). Nombreuses gravures.

Le no: 1 franc.

Paris, 11 h. 57. TERRIBLE CYCLONE. — De New-York: Un cyclone qui a ravagé Chicago et ses environs a fait douze cents victimes en 10 minutes.

LES BANDITS DES AUBRAIS. — D'Orléans: Les deux arrestations opérées hier, en Eure-et-Loir, ne se rapportent pas au drame des Aubrais. Il se confirme que es bandits n'étaient que quatre.

GRÈVES PORTUGAISES. — De Lisbonne: L'union des syndicats ouvriers prépare secrètement une grève générale de toutes les corporations pour protester contre les mesures d'ordre prises dernièrement, mais de nombreuses corporations ne prendraient pas part au mouvement, notamment dans les localités avoisinant Lisbonne.

A LA CHAMBRE. — La Chambre a continué, ce matin, la discussion du projet de loi relatif aux crédits provisoires pour le premier trimestre de 1920. Après l'intervention de MM. Jean Durand, Aubriot et Goniaux, la discussion générale est close. On passe au vote des articles qui sont tous adoptés sans modification. L'ensemble du projet de loi est voté par 512 voix contre 63. Séance levée à 11 h. 30.

Le soulèvement communiste Allemand

Une dépêche de Carlsruhe dit qu'un soulèvement communiste général doit éclaaujourd'hui dans toute l'Allemagne. Le signal doit être donné de Mannheim et de Stuttgart. L'Allemagne du nord est chargée de faire passer des mitrailleuses et des munitions aux communistes du sud. Francfort est la première ville dont les communistes comptent s'emparer. Elle doit servir de point d'appui pour le mouvement dans l'Allemagne du Sud.

LES ROUGES RECULENT. AN-XIÉTÉ EN HOLLANDE. — D'Amsterdam: L'armée rouge bat en retraite devant les troupes gouvernementales. Une vive anxiété règne en Hollande. On craint, en effet, que les communistes affamés cherchent à franchir la frontière hollandaise pour s'emparer de stocks de vivres.

LES AFFAIRES ALLEMANDES. - De Cologne : La commission interalliée a fait savoir au Commissaire du Reich, dans la zone occupée, que des arrestations de citoyens allemands, accusés de crimes de

Propos et documents : La Vie de la Se- | guerre, ne doivent plus être effectuées, dorénavant, dans la zone occupée.

De Berlin: Le nouveau chancelier, Hermann Muller, a annoncé à l'Assemblée nationale qu'il comptait nommer prochainement un nouveau ministre des Affaires Etrangè-

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la fin du mois et des fêtes de Pâques incite la spéculation à des dégagements nombreux, malgré les bons avis des places étrangères. Les changes sont soutenus et nos rentes calmes, le 3 0/0 à 59, le 5 0/0 à 88,30, le 4 0/0 1917 à 71,40 et le 1918 à 71,75. Crédit National 504. Les banques sont un peu indécises, Banque de Paris 1575, Union 1465, Mobi-

Les actions de nos chemins de fer sont calmes et les valeurs de navigation fai-bles, Transatlantique 545, Chargeurs réu-

Faiblesse du Rio Tinto à 2.160, de la Tanganyika à 151,50.

Le groupe pétrolifère est bien tenu, Royal Dutch 48.700, Shell 626 et Eagle 610. Les valeurs russes sont offertes, sur le bruit que le gouvernement soviétiste ne reconnaîtrait pas les anciennes dettes. Bakou 2.540, Lianosoff 630, North Caucasian 105, Platine 1026.

Les diamantifères sont résistantes. De Beers 1.520, Jagers fontein 340.

Les valeurs de caoutchouc ont été soutenues, Financière 405 et 400, Malacca 312, Padang 595.

Les mines d'or sont mieux. Rand Mines

215, Crown Mines 200. En valeurs diverses, hausse des sucreries d'Egypte, l'ordinaire à 1.535 et la part a 2.200, Sucreries Brésiliennes 940.

AVIS AU PUBLIC

La Sous-Intendance de Cahors demande un secrétaire, de préférence un refraité, pour le service des pensions et des secrétaires auxiliaires. S'adresser au chef de Bureau.

POMMES DE TERRE

Semence et consommation LAMBERT, 1, rue Ch. Bourseuil (Près la Poste)

Vente et achat de propriétés

Rapport, agrément, châteaux, villas fonds de commerce

DELFAU

2. rue Brives du Temple, Cahors et Lauzès (Lot). A VENDRE

Cause décès DOMAINE 18 hectares 8 kil. Agen, belle maison de maître. lépendances, bois, gros chênes, prairies,

SADIA, Hôtel Continental, AGEN. VENDRE A L'AMIABLE

irce, ruisseau, etc. Prix: 120.000 fr.

Commune de St-Projet à 8 kilomètres de Gourdon (Lot)

Bonne Propriété de 63 hectares Seul tenant, convenant admirablement pour l'élevage du mouton, du porc et de

Vastes bâtiments bien agencés

à l'état de neuf. Coupe de bois de chauffage importante PRIX 40.000 fr.

S'adresser à: M. POUZALGUES, géomètre à Ginouillac. M. MARTY, courtier en immeubles

M. VITRAC, courtier en immeubles

à Sarlat.

STOCK DE CAISSES A cerneaux et à conserves

à VENDRE par suite de changement de locaux

PRIX MODERE VITRAC, courtier à Sarlat (Dordogne)

Peut-on se GUERIR

CHUTES DE MATRICES REINS FLOTTANTS DÉPLACEMENT des ORGANES

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites. Vous qui souffrez, n'attendez pas trop tard, l'étranglement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet étran-glement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise par-ticulier ait annoncé son imminence. Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai.

N'hésitez pas plus longtemps, la Mé-thode du célèbre spécialiste HITTEL, de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la GUÉRISON DÉFINITIVE, comme le montre l'attestation suivante : Monsieur Hittel,

J'avais souffert pendant plus de 10 ans et essayé toutes sortes de bandages qui aggravaient mon infirmité et m'empêhaient de travailler

J'ai alors adopté votre excellente mé-thode et je suis radicalement guéri de ma hernie, sans m'être arrêté de travailler. Je vous remercie bien sincèrement et je vous autorise à publier ma lettre comme

CROUIN Eugène, maire de Tranques, Les clients seront reçus à :

Les chents seront reçus à :

Cajarc, sam. 10 avril, Hôtel Gazeau.
Cahors, dim. 11, Hôtel des Ambassadeurs.
Catus, lun. 12, Hôtel Soulié.
Prayssac, ven. 16, Hôtel Lamoure.
Cahors, sam. 17, Hôtel des Ambassadeurs.
Gourdon, dim. 18, Hôtel de la Boule d'Or.
Souillac, lun. 19, Hôtel du Lion d'Or.
Argentat, mer. 21, Hôtel de Bordeaux.
St-Céré, jeu. 22, Hôtel des Voyageurs.
Figeac, ven. 23, Hôtel des Voyageurs.
Gourdon, sam. 24, Hôtel de la Boule d'Or.
Gramat, dim. 25, Hôtel de Bordeaux.
Lalbenque, mar. 27, Hôtel du Lion d'Or.
Meyssac, jeu. 29, Hôtel Figier.
Beaulieu, ven. 30. Hôtel de Bordeaux.

Beaulieu, ven. 30. Hôtel de Bordeaux. HITTEL, 8, rue de Cadix, PARIS.

CAMIONS-AUTOS PRESSE HYDRAULIQUE

Montage gratuit des Bandages « BERGOUGNAN » Vidaillac, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

Société d'applications automobiles Siège Social : Route Nationale SOUILLAC (Lot)

Section Autos. Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. - Pièces détachées. - Soudure autogène. - Trade carrosseries. - Garnitures et capotages. - Remise en état de Magnétos. -Réparations et charges d'accumulateurs. -Ventes et achats de Neuf et d'occasions.

— Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. - Autos. - Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. - Installations de cinémas. - Force. - Lumière. - Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. - Etudes. - Calculs. - Devis. - Dessins. -Fourniture de Matériel.

Télégrammes: GARAGE, Souillac. TÉLÉPHONE : 4.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

Paul GARNAL, Pharmacien de 1º classe 97, boulevard Gambetta - CAHORS

Parfaitement approvisionnée -:- Prix les plus réduits Expédie dans tout le département

toujours au complet, la Pharmacie de la Croix-Rouge est en mesure d'exécuter intégralement toutes les ordonnances médicales et de délivrer tous les produits et articles de

Elle expédie dans tout le département et se charge de toutes les four-

Grand choix d'accessoires Bandages herniaires

Ceintures ventrières et de grossesse Douches et Bassins de lit en émail aux prix les plus réduits

Tilleul des Pyrénées, les 425 gr.. Camomille extra, le kilog..... 12 »
Farine de lin, le kilog...... 4 »
Farine de moutarde, le kilog.
Sulfate de magnésie, la dose

gative..... Huile de ricin, les 30 gr..... Teinture d'Iode, les 30 gr.... Pastilles de Vichy, les 125 gr. Pastilles pure gomme, Prix spéciaux par quantités

Phosphiode Garnal, le litre. 10 le double flacon. Nucleoserum Garnal, le flacon

froids de l'hiver et aux chaleurs anémiantes de l'été. Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter la Phtisie, les Rhumatismes, les maladies de Poitrine,

les Engorgements ganglionnaires, la Neurasthénie. C'est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

> Prix du litre : 10 fr. Prix du double flacon : 6 fr.

La Phosphiode GARNAL

Médication Iodotannique Phosphatée

remplace l'Huile de Foie de Morue

La Phosphiode Garnal consti-tue le dépuratif et le reconstituant le plus énergique et le plus agréable

à prendre pour résister aux grands

-:- Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des ordonnances médicales -:-

HARBIRS STREET, STREET

A SUITE DE VENTE JUDICIAIRE

Du premier lot des Immeubles dépendant de la succession vacante de Monsieur Joseph-Marie-Jean-Maurice JOUBERT, en son vivant propriétaire à Duravel, mort pour la France.

Les dits Immeubles situés dans la commune de Puy-l'Evêque (Lot).

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appar-

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cahors, le six février mil neuf cent vingt, enregistré,

aux requête, poursuite et dili-gences de Monsieur Edouard GAL-TIÉ, commis-greffier au Tribunal civil de Cahors, agissant en sa qua-lité de curateur à la succession vacante de Monsieur Joseph-Marie-Jean-Maurice JOUBERT, quand vivait propriétaire à Duravel, mort pour la France,

ayant Maître René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Il a été procédé le VENDREDI DIX-NEUF MARS MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir,

à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de cette ville et devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement

ques, en dix lots, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la et au premier étage une chambre avec grenier au-dessus. succession vacante dudit Monsieur Joseph-Marie-Jean-Maurice JOU-BERT.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître René BILLIÈRES, avoué poursuivant, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION

IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES ET AU PREMIER PLACARD

A. - BIENS Situés sur la commune de Puy-l'Evêque

Propriété de Combejourda

PREMIER LOT

Le premier lot est composé de : Maison de Colon, vaste chai de construction récente, grange, hangars, étables, four, fournil, pigeon-nier, vaste sol, belle source, vivier, jardin, terres labourables, prairies, vignes, bois et friches.

La maison comprend une cuisi-A la vente aux enchères publi- ne sur voûte avec cave au-dessous,

Les bois sont garnis d'arbres de haute futaie et d'épaisses garen-

Les immeubles composant ce lot sont portés au plan cadastral de la commune de Puy-l'Evêque sous les numéros 305, 306, 307, 308, 321, 322 p, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284 p, 285, 286, 287, 288, 289, 290 de la section B, 942 p, 943, 944, 945, 946, 947, 948 p., 956, 957, 958 p, 820, 821, 822, 823, 767 p,

tale approximative de vingt-six hectares quatre ares et quatre-vingt-huit centiares.

Ils sont situés aux lieux dits: Combe Jourda, Lacombe, Alary, Selves bas, Selves haut, Trébuzac, Pièce longue, Teyssières. Ils con-frontent dans leur ensemble à Jou-cla, Vignals, Billac, Lacombe, Bil-lac, Marès, Laurent, Chemin public, Bach (chemin ou ravin entre), Chemin, Jouela, Lacombe, Boularel, Religieuses, Massip, (chemin public ou d'exploitation en-tre), Veuve Borredon, Veuve Ro-ques, Lagargue (ravin et fossé sé-parant d'avec ces trois derniers), Bédoce, Bach, Plagès, chemin, Plagès et Redoulès.

Ils sont traversés par divers chemins et la route de Puy-l'Evêque à

Ce lot sera vendu avec les immeubles par destination ci-après qui sont actuellement en la posses-sion des fermiers de la métairie de Combejourda: 1° deux jougs ordinaires avec leurs accessoires (courroles); 2° un joug a mais; un joug pour bête seule sans liens; 4° huit chaînes d'attache de bœufs; 5° deux fourches américaines; 6° deux tréségats; 7° deux aiguillades ferrées; 8° deux charrues ordinaires et un avant-train, genre Pilter; 9° une herse toute en fer; 10° une herse losange cadre bois et dents fer; 11° une fau-cheuse usagée; 12° trois bigornes; 13° deux houes carrées dites sarcles, en mauvais état ; 14° trois volants à moissonner; 15° trois pom-

wagonnets pour la prune pouvant recevoir trois claies chacun; 19° onze claies triangulaires à prunes; 20° une chaudière en fonte bâtie dans le fournil; 21° un rouleau en pierre pour dépiquer ; 22° un ventilateur en mauvais état ; 23° trois cuves vinaires de différente dimencuves vinaires de différente différencesion; 24° un égrappoir en mauvais état; 25° deux cuvets de charrette; 26° deux vieilles couvertures toile pour bœufs; 27° un robinet cuivre de cuve; 28° une pelle et une raclette en bois pour le four.

En outre, à leur sortie, les fermiers actuels doivent laisser tout

miers actuels doivent laisser tout le foin provenant des prés compris dans le ferme, ainsi que les fumiers existants et les pailles non consom-mées. — Ces foins, pailles et fu-miers sont attribués à ce premier

Nota. — Le détail qui précède des immeubles par destination compris dans la vente est limitatif.

Le dit jour dix-neuf mars mil neuf cent vingt, les immeubles ci-dessus décrits et désignés formant vente ont été adjugés suivant pro-cès-verbal d'adjudication dressé à cette date par Monsieur le Prési-dent d'audience à ces fins commis à Maître René BILLIÈRES, avoué près ce tribunal, qui a déclaré command sur l'audience en faveur de Monsieur Louis GIROT, maître d'hôtel à Prayssac, et ce moyen-nant le prix de vingt mille dix

Mais suivant acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le

830, 831, 832, 833, 834, 835 p, 941 p de la section F du même plan cadastral et ont une contenance totale approximative de vingt-six procession vacante de l'approximative de vingt-six procession vacante de l'approximative de vingt-six procession vacante de l'approximative de vingt-cinq mars mil neuf cent vingt, Monsieur Jean-Stanislas vingt-cinq mars mil neuf cent vingt, Monsieur Joseph-Marie-Jean-Mau-rice JOUBERT, quand vivait procession vacante de l'approximative de vingt-six procession vacante de l'approximative de vingt-cinq mars mil neuf cent vingt, Monsieur Joseph-Marie-Jean-Mau-rice JOUBERT, quand vivait procession vacante de l'approximative de vingt-six tuteurs à Cahors, y domicilié, assisté de Maître Jean MÉRIC qu'il a constitué pour son avoué près le dit Tribunal, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix du premier lot des immeubles dépendant de la suc-cession vacante de Monsieur Jo-seph - Marie - Jean - Maurice J O U-BERT sus-nommé et le porter au prix de vingt-trois mille trois cent quarante-cinq francs ou quoi que soit au prix principal aug-

> Cette surenchère dûment enre gistrée et expédiée a été régulièrement dénoncée par acte du Pa-lais en date du vingt-six mars mil neuf cent vingt, à l'avoué de la partie poursuivante et à l'avoué de l'adjudicataire surenchéri.

menté d'un sixième et requis une

nouvelle mise aux enchères.

En conséquence de ce qui pré-cède et comme suite à cette su-renchère et aux requête, poursuites et diligences de:

Monsieur Jean-Stanislas VAYS-SIÈRES, directeur de l'Ecole annexe de l'Ecole normale d'instituteurs à Cahors, domicilié dite ville, surenchérisseur, ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en son étude rue Georges-Clemenceau, numéro 5.

En présence ou eux dûment appelés de:

1° Monsieur Edouard GALTIE commis-greffier au Tribunal civil Les frais exposés jusqu'au jour de Cahors, pris en qualité de cu-

priétaire à Duravel, mort pour la France, le dit Monsieur GALTIÉ ayant poursuivi la vente et ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué constitué près ce tribunal;

2° Monsieur Louis GIROT, maître d'hôtel à Prayssac, adjudica-taire surenchéri ayant Maître Re-né BILLIÈRES pour avoué cons-titué près ce tribunal.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à la vente sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus décrits et désignés formant l'ancien premier lot et sur la mise à prix ci-des-sous fixée.

MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés formant le premier lot en vente sur la nouvelle mise à prix de vingt-trois mille trois quarante-cinq francs résultant de la suren-chère ci 23.345 fr

PAIEMENT DES FRAIS

des premières enchères et de la présente surenchère seront payés par les adjudicataires, en sus de leur prix d'adjudication, dans le même délai. Le montant de ces frais sera annoncé avant l'ouver-ture des enchères.

Fait et dressé le présent extrait par moi avoué de la partie pour-suivant la surenchère.

L'avoué poursuivant la surenchère, Signé: Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le mars mil neuf cent vingt, folio case . Recu un franc qua-tre-vingt-huit centimes, décimes

> Le Receveur, Signé: PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adres-

1° Maître Jean MÉRIC, avoué surenchérisseur ;

2° Maître BILLIÈRES, avoué ayant poursuivi la vente et de l'adju-dicataire surenchéri,

lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

Étude de Me Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5 Successeur de Mes CHATONET et LACOSSE.

VENTE SUR SURENCHERE DU SIXIÈME

A SUITE DE VENTE JUDICIAIRE

Du dixième lot des Immeubles dépendant de la succession de Monsieur Joseph-Warie-Jean-Maurice JOUBERT en son vivant propriétaire à Duravel, mort pour la France.

Le dit dixième lot situé dans la commune de Duravel.

L'adjudication aura lieu le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Cahors, le six février mil neuf cent vingt, enre-

aux requête, poursuites et dili-gences de Monsieur Edouard GAL-TIÉ, commis-greffier au Tribunal civil de Cahors, agissant en sa qualité de curateur à la succes-sion vacante de Monsieur Joseph-Marie Lean Marsieur LOLUER B.T. Marie-Jean-Maurice JOUBERT, quand vivait propriétaire à Dura-vel, mort pour la France,

ayant Maître René BILLIÈRES pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

Il sera procédé le VENDREDI DIX-NEUF MARS MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, à l'audience des criées du Tribu-nal civil de Cahors au Palais de Justice de cette ville et devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis par le jugement

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître René BILLIÈRES, avoué poursuivant a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION

immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES ET AU PREMIER PLACARD

DIXIEME LOT

Le dixième lot se compose d'un

cinquante centiares environ.

Il confronte de l'Ouest à vieux chemin public perdu en majeure partie, du Nord à Lavergne, de l'Est et du Midi à Bedoce. Le dit jour dix-neuf mars mil

neuf cent vingt l'immeuble ci-dessus décrit et désigné, formant le dixième lot dans la précédente vente a été adjugé suivant procèsverbal d'adjudication dressé à cette date par Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis, à Maître René BILLIERES, avoué près ce tribunal, qui a déclaré command sur l'audience en faveur de Monsieur Frédéric COU-DERC, notaire à Duravel, et ce moyennant le prix de cinquante

Mais suivant acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt, Monsieur Jean LACOSSE, précité,

A la vente aux enchères publiques, en dix lots, des immeubles

A la vente aux enchères publiques, en dix lots, des immeubles

A la vente aux enchères publiques, en dix lots, des immeubles

A la vente aux enchères publiques, en dix lots, des immeubles

A la vente aux enchères publiques, en dix lots, des immeubles

A la vente aux enchères publiques d'un bois dit « Garenne Debasse » ou « Le Combal », porté sous le numéro 1552 p de la section E du puil a constitué pour son avoué

On fait savoir à qui il appar- ci-après désignés, dépendant de la plan cadastral de la commune de succession vacante dudit Mon- Qu'en vertu et en exécution d'un sieur Joseph-Marie-Jean - Maurice mative de cent quarante-deux ares charges, le prix du dit dixième lot des immeubles dépendant de la succession vacante de Monsieur Joseph-Marie-Jean-Maurice JOU-BERT, sus-nommé, et le porter au prix de soixante francs ou quoi que soit au prix principal augmenté d'un sixième et requis une nouvelle mise aux enchères.

Cette surenchère dûment enregistrée et expédiée a été régulièrement dénoncée par acte du Palais en date du vingt-six mars mil neuf cent vingt à l'avoué de la partie poursuivante et à l'avoué de l'ad-judicataire surenchéri. En conséquence de ce qui pré-

cède et comme suite à cette surenchère et aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Jean LA-COSSE, ancien avoué à Cahors, y domicilié surenchérisseur ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile Cahors avec élection de domicile en son étude, rue Georges-Clemenceau, numéro 5. En présence ou eux dûment ap-

1° Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier au Tribunal civil de Cahors, pris en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Joseph-Marie-Jean-Mau-rice JOUBERT, quand vivait pro-priétaire à Duravel, mort pour la France, le dit Monsieur GALTIÉ ayant poursuivi la vente et ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué constitué près ce Tribunal;
2º Monsieur Frédéric COUDERC, notaire à Duravel, y domicilié, adjudicataire surenchéri,
ayant Maître René BILLIÈRES pour avoué constitué près ce Tri-

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors à la vente sur surenchère, au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-dessus décrit et désigné, formant l'ancien dixième lot et sur la mise à prix ci-dessous fixée.

MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus décrit et désigné formant le dixième lot de la précédente vente sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de soixante francs résultant de la surenchère

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication seront payés par les adjudicataires, en di-minution de leur prix d'adjudica-tion, dans les dix jours de la vente sur surenchère. Les frais des premières enchères et de la présente surenchère seront payés par les adjudicataires, en sus de leur prix d'adjudication, dans le même délai. Le montant de ces frais sera annoncé avant l'ouverture des en-

Fait et dressé le présent extrait par moi, avoué de la partie pour-suivant la surenchère.

L'avoué poursuivant la surenchère, Signé: Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le mars mil neuf cent vingt, folio . Reçu un franc quatrevingt-huit centimes, décimes com-

> Le Receveur, Signé: PONCHARRAU.

Pour tous renseignements s'adres-

1º Maître Jean MÉRIC, avoué su-

renchérisseur; 2° Maître BILLIÈRES, avoué ayant poursuivi la vente et de l'adju-dicataire surenchéri,

lesquels, comme tous les autres avoués occupant près le même Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.